

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-6-12-11

Séance du lundi 20 juin 2022

SUBVENTIONS APPEL A PROJETS JEUNES CITOYENS 2022

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, , CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, , RUCH Valérie, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle
HAGENBACH Vincent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
KRIEGER Laurent donne procuration à MATT Nicolas
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MATT Nicolas
MAURER Jean-Philippe donne procuration à VOGT Victor
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre

SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

FUCHS Bruno
MEYER Philippe
MULLER Lucien
PFEIFFER Pascale
TENENBAUM Anne

ABSENTS :

ISSELE Christelle
JEANPERT Chantal
LEHMANN Marie-Paule
LORENTZ Michel
MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence
REYMANN Anne
SCHILDKNECHT Jean-Luc
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-2-5-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 30 mai 2022,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 3 juin 2022,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 13 juin 2022,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace du 9 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide les propositions de subventions issues de l'instruction partenariale des dossiers déposés dans le cadre de l'édition 2022 de l'Appel à projets Jeunes Citoyens, entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) d'Alsace et la Collectivité, telles qu'elles figurent en annexe 1,

- Attribue des subventions de fonctionnement au titre de l'Appel à projets Jeunes Citoyens, en faveur de 57 projets portés par 40 structures, pour un montant total de 80 000 €, selon le détail figurant en annexe 2.

Il est précisé que chacune de ces subventions fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O007	P207E01	T50	(1091) 65-65748-338	60 600 €
P207	O007	P207E01	T50	(3316) 65-657381-221	10 400 €
P207	O007	P207E01	T50	(1095) 65-657348-338	5 000 €
P207	O007	P207E01	T50	(4294) 65-657358-338	4 000 €
TOTAL					80 000 €

Mme Lara MILLION, en tant que membre de l'AG au sein de l'association Achille ZAVATTA, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Isabelle HECTOR-BUTZ, en tant que membre du CA au sein de la Maison de la Nature du Sundgau, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Thomas ZELLER, en tant que membre du CA au sein de la Petite Camargue Alsacienne - CINE de l'Au, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Pascale SCHMIDIGER, en tant que Maire de la Commune de Saint-Louis, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Patricia BOHN, en tant que membre du CA au sein du CSC La Passerelle, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Annick LUTENBACHER, en tant que membre du CA au sein du CSC du Pays de Thann, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité